

Montréal, le 22 octobre 2015

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

Objet : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de Transport pour l'année 2016
Dossier de la Régie : R-3934-2015

Pour faire suite à sa lettre du 20 octobre 2015, la Régie de l'énergie (la Régie) précise qu'en regard du délai accordé au Transporteur aux fins de répondre aux demandes de renseignements, elle accorde un délai similaire aux intervenants aux fins de dépôt de leur preuve.

Ainsi, les intervenants pourront déposer leur preuve ou leur retrait d'intervention **au plus tard à 12h le 2 novembre 2015**.

Vous voudrez bien noter que les autres dates prévues au calendrier de ce dossier demeurent inchangées.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml